

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#).



---

## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi 12 juin 2020 – n° 314**

Ce flash info du ministère des sports est édité toutes les semaines à destination des établissements publics du ministère des sports. Cet outil de communication permet la transmission d'informations utiles pour le pilotage au quotidien des établissements. Pour solliciter le bureau DS2A : [ds.a2@sports.gouv.fr](mailto:ds.a2@sports.gouv.fr)

---

**Téléchargement des pièces jointes**

Ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

## **COVID-19**

### **Instruction et note relatives aux reprises d'activités**

Veillez trouver en pièces-jointes :

- L'instruction du 8 juin 2020 relative à la reprise progressive et adapté aux risques liés à l'épidémie de Covid-19 de la pratique des activités physiques et sportives ;
- La note du 8 juin 2020 relative à la reprise progressive des activités des établissements publics – phase 2.

### **[mesconseilscovid.fr](https://mesconseilscovid.fr)**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a lancé [Mesconseilscovid.fr](https://mesconseilscovid.fr), un site de prévention et de conseils personnalisés sur le Coronavirus. Il regroupe toutes les informations utiles pour se protéger et protéger les autres dans la lutte contre le COVID19. Toutes les informations que vous y trouverez sont

validées médicalement et mises à jour quotidiennement.

Ce site permet à chacun d'être acteur de la lutte contre le Covid-19. Les recommandations de prévention sont adaptées à chaque cas. Après quelques questions auxquelles on répond de façon anonyme, le site livre des conseils personnalisés pour prendre soin de sa santé et de celle de ses proches : gestes barrières, distanciation physique, port du masque, recours aux soins, déconfinement, etc. Des liens vers les informations officielles sont également proposés pour approfondir chaque conseil de prévention. Nous vous invitons à diffuser cette information.

## Vie des établissements

### Déléguée ministérielle en charge de la lutte contre les violences

#### dans le sport

Nous vous informons de la publication des [décrets des 4 et 10 juin 2020](#) portant création et nomination de la déléguée ministérielle en charge de la lutte contre les violences dans le sport, Fabienne BOURDAIS, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

La déléguée ministérielle est chargée de participer à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les violences dans le sport et de s'assurer du déploiement de cette stratégie dans les territoires par l'ensemble des acteurs concernés. A cette fin, elle a pour missions :

- de contribuer à renforcer le dispositif de traitement des signalements dans un cadre interministériel ;
- d'apporter les éclairages requis pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur de la prévention des violences sexuelles en contribuant à améliorer, soutenir et diffuser les connaissances, formations et informations utiles en ce domaine ainsi que les bonnes pratiques ;

Pour l'exercice de ses missions, la déléguée ministérielle sollicite, en tant que de besoin, la direction des sports, ainsi que les opérateurs placés sous la tutelle du ministre chargé des sports.

#### Partenariat avec la Police nationale

La police nationale recrute à partir du 15 mai 2020 3000 gardiens de la paix et ce jusqu'au 24 juillet 2020. Pour la première fois, un concours interne est ouvert aux agents de la fonction publique de catégorie C. Ce recrutement concerne des jeunes entre 17 et 35 ans qui souhaitent protéger, enquêter ou intervenir. Nous vous invitons à communiquer en appui du communiquez de presse et de l'affiche en pièce-jointe.

# Ressources humaines

## Consignes payes de juillet et août

Dans le prolongement du dispositif mis en œuvre pour le traitement de la paie de juin, le bureau des rémunérations de la DGFip a arrêté le dispositif applicable aux payes de juillet et août, en tenant compte de vos plans de reprise d'activité respectifs qui avaient pour la plupart une portée pluri-mensuelle. Vous trouverez en pièce-jointe, une fiche détaillant les consignes à mettre en œuvre.

## Précisions - Prime exceptionnelle dite Covid-19 - IR 0078

Le bureau des rémunérations de la DGFip souhaite vous apporter les éléments suivants :

S'agissant des contractuels, il est rappelé qu'une copie de l'avenant au contrat de l'intéressé autorisant le paiement de cette prime exceptionnelle sera à adresser au comptable accompagnée de l'état liquidatif pour la mise en paiement par mouvement de type 20 code IR 0078. S'agissant des dates de service fait pouvant figurer sur les états liquidatifs :

- décret 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. le service fait doit avoir eu lieu pendant tout ou partie de la période allant du 24/03 au 10/07 (en l'état du droit à ce jour).

## Calendrier

- Le mardi 16 juin : commission d'audition directeur.trice ENVSN
- Le jeudi 18 juin : commission d'audition directeur.trice ENSM
- Le vendredi 19 juin : CA du Musée National du Sport

*A la semaine prochaine*

Nom Prénom	Qualité	Tél + @
Thibaut DESPRES	Chef de bureau	01 40 45 90 09 + @

Catherine PELLICIARI	Adjointe au chef de bureau	01 40 45 96 80 + @
Sophie BAUCHART	Responsable de tutelle ENVSN – CREPS de Reims, Strasbourg, Nancy, Toulouse, Montpellier et IDF.	01 40 45 92 11 + @
David CHARRAS	Responsable de tutelle – ENSM et CREPS de Wattignies	01 40 45 96 25 + @
Marina CHAUMOND	Responsable de tutelle – IFCE et CREPS de Bordeaux, Poitiers, Nantes, La Réunion, PAP et Bourges.	01 40 45 93 03 + @
Claire MARTY	Responsable de tutelle – MNS et CREPS de Dijon, PACA, Vichy et Rhône Alpes	01 40 45 91 41 + @
François ROBERT	Responsable de tutelle INSEP	01 40 45 96 93 + @
Dominique RABUEL	Affaires juridiques	

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux directeurs régionaux et contrôleurs budgétaires, aux préfigurateurs DRAJES, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

